



mutation fonction publique hospitalière

Par **pujol**, le **21/01/2023** à **14:18**

Bonjour, titulaire de la fonction publique hospitalière depuis 2006, j'occupe mes fonctions de masseur kinésithérapeute au sein de l'hôpital de S.P.T. depuis 2009.j ai demandé une mutation pour l'hôpital de C. et a été acceptée par les deux établissements pour le 1er mai 2023

pour raisons personnelles je ne désire plus intégrer le nouvel établissement d'accueil et les ai informé par lettre recommandée avec accusé de réception

1ere question : ont ils le droit de s'opposer à mon refus de mutation ?

2 ème question : à qui dois je demander une mutation vers un autre hôpital sachant que l'hôpital que je quitte a recruté un remplaçant sur mutation également et donc mon poste est perdu

3ème question : si je me mets en disponibilité à quel hôpital demander? pour quelle période minimum ? et quand la demander ?

4 ème question : si je suis en disponibilité puis je accepter une mutation et réduire ainsi ma durée de disponibilité?

en vous remerciant par avance des réponses à mes questions

Pujol Annie

Par **P.M.**, le **21/01/2023** à **16:07**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la branche d'activité...